Département du GERS

Commune de LANNEPAX

Elaboration de la
CARTE COMMUNALE

2.1. Document Graphique

Planche Sud — Echelle : 1/5000

Carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16/11/2017

Madame le Maire : Patricia De Hondt

Carte Communale approuvée par le préfet

URBA2D

URBanisme Aménagement et Développement Durable
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
Tél : 05.63.41.18.43 Fax 09.81.40.58.46
sebastien.charruyer@urba2d.com

RAMOUZENS

VIC–FEZENSAC

DEMU

A MACARY
A SAINT-ROCH
A ROMIES
A DURAN
A PESSAUBY
A LA PLAINE DE LAFFARGUE
AU MOULIOT
A LA VILLE
AU CAVE
ZC1
ZC2
ZA1
ZA2
ZN
ZNi
A HAGET
A LAFFARGUE
A GACHIOT
A LA GARE
AU CHAPELET
A ARNAUTE
A LAUMEQUE
A LESTANCILLE
A LA RIEUZE
A DOAT
AU POUNTET
A NAUBIN
A LARTIGUE
A ARRIO
AU MANSAN
A SARLAT
A TARIQUET
A ZARAUT
A MOULIES
A LAVARDAC
A LABADIOT
A LARTIGAU
AU MONT DE LAQUARDE
A TAPIE
A PECHINAT
LE BOY
A LAREOU
A MONTALIVET
A GERBOY
A RANSAN
A LOUBATERES
A SAINT MARTIN
A GAYRES
AU SESQUET
A HERSAN
A LAS CHRISTIES
A LATUTE
A ESCANECRABE
A JOUET
A BARRERE
A HERRUS
A LA BRUCHE
A TAPARIN
A TAPARIN DE BAS
A PELET
AU SARRAU
A LAPLAGNE
AUX ABRANAS
AU POUY
A BARBELANNE

LÉGENDE :

- **Zone constructible (ZC1)**
  Zone où les constructions sont autorisées (équipements suffisants)
- **Zone constructible (ZC2)**
  Zone où les constructions sont autorisées (équipements à renforcer)
- **Secteur reservé à l'activité économique (ZA1)**
  Notamment celles qui sont incompatibles au voisinage des lieux habités (équipements suffisants)
- **Secteur reservé à l'activité économique (ZA2)**
  Notamment celles qui sont incompatibles au voisinage des lieux habités (équipements à renforcer)
- **Zone Naturelle (ZN)**
- **Secteur inondable (ZNi)**
- **Secteur Naturel protégé (ZNp)**
  site naturel classé
- **Secteur Naturel protégé inondable (ZNpi)**
  site naturel classé inondable